



AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT #598

ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS (ES) MUNICIPAUX

Conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale,

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Julie Désaulniers, Greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Boniface à l'effet :

QUE le Conseil municipal a présenté et déposé, le 3 mars 2026 le projet de Règlement #598 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus (es) municipaux ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci ;

QUE l'adoption du Règlement #598 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus (es) municipaux sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 7 avril 2026 à 19 h 00, à la salle municipale, au 155 rue Langevin à Saint-Boniface ;

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 155 rue Langevin à Saint-Boniface, durant les heures d'ouverture ou sur le site Internet au www.saint-bo.ca .

CERTIFIÉ VRAIE COPIE

Donné à Saint-Boniface
ce 4e jour du mois de mars 2026.

Julie Désaulniers
Directrice générale & Greffière-trésorière

